

Charte de sélection des projets

1. Introduction

La Fondation d'entreprise Nexans a pour objet de soutenir des projets d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire en participant à la réduction de la précarité et de la pauvreté énergétiques dans le monde ; il s'agit de permettre à des populations défavorisées d'accéder à des services indispensables leur assurant un développement humain, social et économique.

La Fondation d'entreprise Nexans soutient par ailleurs la mise en valeur du patrimoine mondial à travers les projets de développement et de restauration de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

2. Calendrier

Un à deux appels à projets par an sont organisés. Ils concernent uniquement les projets liés à la réduction de la pauvreté ou de la précarité énergétique, par le biais de l'électrification.

3. Soutien

La Fondation apportera aux projets retenus un soutien financier uniquement.

4. Comité de sélection et d'évaluation

Le Comité de Sélection choisit les projets sollicitant un soutien d'un montant inférieur à 30 000 euros en veillant à leur adéquation avec les orientations stratégiques définies en introduction.

Il sélectionne les projets d'un montant supérieur à 30 000 euros qui seront soumis et choisis par le Conseil d'administration.

Il se réunit au minimum deux fois par an.

5. Les principaux critères de sélection

- Le projet concerne des publics en précarité énergétique
- Il s'appuie sur une analyse des besoins du terrain exprimés localement
- L'impact sur les populations concernées peut être mesuré
- Le projet implique les bénéficiaires, dans une logique de partenariat
- Les objectifs du projet sont concrets et conduits dans un but de pérennité et d'autonomisation à terme
- Le projet est en adéquation avec la Charte éthique et les Valeurs de Nexans. Il respecte les Droits de l'Homme.

6. Eligibilité des porteurs de projets

L'appel à projets s'adresse à des ONG internationales ou à des associations (loi 1901 en France).

7. Le dossier de candidature

Vous pouvez nous faire parvenir votre dossier, en français ou en anglais :

En complétant obligatoirement le formulaire à télécharger sur le site internet de la Fondation : www.fondationnexans.com

Et en le renvoyant par e-mail (rubrique contact)

Ou par courrier à l'adresse suivante : Fondation Nexans
8, rue du Général Foy
75008 Paris

8. Les modalités du partenariat

Une convention sera signée avec la Fondation. Elle établira les modalités du partenariat : engagements réciproques, budget alloué, durée du soutien, actions de communication décidées en commun.

Les modalités du reporting, en particulier la fréquence des réunions et les indicateurs seront définies entre la Fondation et son partenaire, dès le démarrage du partenariat et revues ensemble au cours de l'évolution du projet.